



**MERCI de trier** **NOUVEAU !**

**TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS dans le bac jaune**

À DÉPOSER EN VRAC, NON IMBRIQUÉS & BIEN VIDÉS

**LES NOUVEAUX !**

- Bouteilles & flacons en plastique  
*Pour gagner de la place, pensez à aplatir vos bouteilles !*
- Pots et barquettes en plastique
- Emballages métalliques
- Boîtes et tubes en plastique
- Cartons & briques alimentaires
- Sacs, sachets et films en plastique
- Tous les papiers, journaux, magazines
- Petits emballages métalliques

[www.ctlf.fr](http://www.ctlf.fr)



Pour toute question appelez le 0 805 035 488

## NOUVEAUX DIPLÔMÉS



Vous êtes Laférois nouvellement diplômé DNB, BAC, CAP, etc... faites-vous connaître en mairie.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

Cette année, l'alternance pluie / chaleur a fait pousser les herbes de façon particulièrement importante. Si l'entretien des caniveaux et des espaces verts incombe à la mairie, L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS LE LONG DES MAISONS ET DES PROPRIÉTÉS EN MILIEU URBAIN EST DE LA RESPONSABILITÉ DES RIVERAINS, ainsi que le désherbage le long des murs et des clôtures. Les services de la ville sont mobilisés pour assurer au mieux les tontes des espaces verts et les entretiens des caniveaux.

Nos agents sont débordés par la rapidité de la repousse alors qu'il faut dans le même temps assurer l'entretien des bâtiments ainsi que toutes les missions annexes de mise en sécurité de l'espace public comme l'élagage des arbres.

D'autre part, toutes les communes sont touchées par le même phénomène, ce qui explique les difficultés passagères de nos prestataires extérieurs.

PETITE ASTUCE : une fois les herbes enlevées, ils suffisent souvent de mettre un peu de vinaigre, ou un peu de gros sel le long du mur pour venir à bout de ces herbes en une seule fois !



## ANNULATIONS MANIFESTATIONS



Les mesures imposées par la Préfecture deviennent trop contraignantes pour la ville dans l'organisation de manifestations telles que la braderie, le défilé de la Saint-Firmin ou le feu d'artifice... La mise en place complexe du pass sanitaire exige une trop grande mobilisation. La commune ne peut prendre le risque d'être une source de cluster épidémique ou d'être redevable d'amende en cas de contrôles des forces de l'ordre.



## DÉCÈS RAYMOND DENEUVILLE

Le 20 septembre M. DENEUVILLE Raymond, maire de 1989 à 2020 nous quittait. Un article lui sera consacré dans le prochain petit mensuel.



## REPAS DANSANT

le Club Animation Laférois organise : ( sous réserve d'accord de la préfecture).  
Un repas dansant le 9 octobre 2021 en compagnie de Benjamin (imitation Bourvil) et du duo Falko et Valy.  
Couscous ou repas froid (crudités et charcuterie)  
Place non adhérent 22€  
adhérent 19€  
Enfant - de 12 ans 12€  
place sans repas mais avec dessert 8€  
pour tous renseignements contacter Mme Leroy au 06/82/19/30/85  
Attention pass sanitaire obligatoire



## LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

### simplification du geste de tri !

La mise en place de l'extension des consignes de tri permet aux habitants de déposer **tous les emballages dans le bac jaune** et de développer le recyclage des **emballages en plastique** qui n'étaient jusqu'alors pas recyclés : **films, sachets, pots et barquettes...** mais aussi de réduire la quantité d'ordures ménagères.

En plus de cette nouveauté, il est également désormais possible de trier les **petits emballages métalliques** tels que les **capsules de café, les gourdes de compote, les blisters de médicaments...**

Cette simplification du geste de tri concerne tous les habitants de l'Aisne. Alors, plus de questions à se poser : si c'est un emballage, il va au tri.

**MAINTENANT, T**  
**EMBALLAGES & PAPIERS**

Retrouvez nous sur le site internet de votre ville [www.ville-lafere.fr](http://www.ville-lafere.fr)

## NOUVEAUX COMMERÇANTS -ARTISANS

« Acidulé », Madame Trouille Cécile au 13 Rue de la République : Restauration rapide, vente sur place et à emporter de plats, sandwiches, confiserie, vente de bonbons, chocolaterie, vente sur place et à emporter de boissons chaudes et froides, glaces ,crêpes, et gaufres et de galettes, vente itinérante.

- M. COQUELET : 22, Rue Mazarin, bâtiment 18 box 1 : maçonnerie générale, rénovation intérieure, isolation, serrurerie, menuiserie.

- LES DÉLICES DE NANA : magasin de vente de bonbons 94, rue de la République livraison possible renseignement au 06.79.04.56.60.

COTÉ PATIO LA TABLE restaurant traditionnel. Réservation au 03.60.42.09.65

- Plats à Emporter et rôtisserie Mme BOUNGOU Masmine : 24, Rue de Crécy

## INFOS

Défilé d'halloween le 28 octobre 2021 départ 15h du collège jusque l'Espace Drouot.



## LES TROTINETTES

### Les règles à connaître

€ Montant de l'amende en cas d'infraction

35 € Interdiction des casques audio et écouteurs

35 € Interdiction de transporter un passager

135 € Interdiction aux enfants de moins de 12 ans

11 € Equipements obligatoires : avertisseur sonore, freins, dispositifs rétro-réfléchissants, feux avant et arrière.

Hors agglomération\* : obligation de porter un casque et un vêtement (ou équipement) rétro-réfléchissant 135 €

Assurance obligatoire Jusqu'à 3750 €

Interdiction de rouler sur un trottoir 35 €

Interdiction de dépasser les 25 km/h\* 25 €

1500 €

### Règles générales :

- Les utilisateurs d'EDP motorisés doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres. Les EDP motorisés ont interdiction de circuler sur le trottoir (sauf si le maire prend des dispositions afin de les y autoriser). Sur les trottoirs, l'engin doit être conduit à la main sans faire usage du moteur ;

- en agglomération, ils ont obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h

- hors agglomération, leur circulation est interdite sur la chaussée, elle est strictement limitée aux voies vertes et aux pistes cyclables ;

- les EDP motorisés doivent être équipés de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants, de frein et d'un avertisseur sonore ;

- il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale n'est pas limitée à 25 km/h.

Retrouvez nous sur le site internet de votre ville [www.ville-lafere.fr](http://www.ville-lafere.fr)